

CHS-CT EXCEPTIONNEL DU 16/04 LIE A LA SITUATION ENGENDREE PAR LE CORONAVIRUS

CHS-CT EXCEPTIONNEL

S'est tenu ce jeudi 16 avril le 5^e CHS-CT exceptionnel par conférence téléphonique depuis le début du confinement.

Dans ce CHS il a bien évidemment été encore question de la campagne IR puisque dans les départements, les directeurs se préparent à faire venir en présentiel, dès le 20 avril, nombre de collègues des plates-formes d'appels et des SIP, au mépris de toutes les préconisations de confinement imposées par l'État et justifiées par l'ensemble du monde médical.

Un peu comme la reprise de l'école le 11 mai pour les primaires, collégiens et lycéens... ceux-là même qui étaient les premiers à être confinés, avant même le confinement général, au motif qu'ils étaient les principaux vecteurs de transmission du virus. Ils vont reprendre le chemin de l'école dans un mois. Auraient-ils perdu leurs capacités à faire circuler le virus ? Non. En revanche des dizaines de milliers d'adultes actuellement en garde d'enfants, c'est un réservoir intéressant à remettre au travail. Les étudiants, eux, resteront chez eux, ils n'ont pas besoin d'être gardés ! L'objectif n'est donc pas scolaire mais un retour au travail pour le plus grand nombre ! Il faut absolument que le système, celui de la logique libérale, se remette en route.

Bref, revenons à notre campagne IR. La directrice nous annonce que les choses se mettent progressivement en place. La DG a rappelé aux directions locales lors d'une audioconférence à ce sujet que les mesures de distanciation sociale devront être absolument maintenues à l'intérieur des services qui vont assurer cette mission. Elle prévoit bien évidemment une montée en charge progressive du présentiel (confère nos CR de CHS précédents). Une fiche dédiée à l'accueil en période de confinement devrait arriver sous peu pour diffusion à l'ensemble des personnels (on se retient de dire « déjà » ?!! parce qu'on l'a déjà fait plusieurs fois...).

Nous demandons à la directrice de nous confirmer que localement il sera bien tenu compte des dernières directives du DG. En effet suite à l'interpellation des syndicats, lors de la réunion téléphonique avec les OS du 14/04, celui-ci s'est engagé à donner consigne de ne pas commencer avec le taux de 40 % initialement avancé mais plutôt 25 % pour laisser une marge de progression si besoin. La directrice nous répond que la DDFIP du Lot n'a pas eu cette information et qu'elle va donc se rapprocher de la direction générale. A suivre...

La demande est faite à la directrice de nous fournir un état du présentiel pour chaque SIP du département, ainsi que le tableau des accueils physiques pour chaque poste que nous avons demandé lors d'un CHS

précédent et qui ne nous a été fourni qu'une seule fois. Le but étant de surveiller à la fois l'évolution de l'accueil physique et du présentiel des agents.

Pour ce qui est du renforcement du télétravail 5 portables supplémentaires vont être attribués au Lot. Ils seront affectés en priorité sur les SIP pour la campagne IR.

Lors du dernier CHS nous avons demandé l'attribution de SPI fictifs afin de les mettre à disposition de tous les services accueillant habituellement les usagers aux guichets. Cette mesure aurait permis de mieux gérer l'aide à la déclaration par téléphone. Après s'être renseignée la direction nous indique que ce ne sera pas possible d'avoir des SPI supplémentaires. La note de campagne limite l'attribution à 4 SPI par SIP, elle va donc se rapprocher des SIP pour voir s'il est possible de mettre un SPI à disposition pour les trésoreries de son secteur.

Concernant le matériel de protection, nous nous inquiétons de savoir ce qu'il en est pour les vitres en plexiglas et la dotation complémentaire de masques et gants dont la direction générale avait annoncé l'arrivée en France pour le 14 avril. Les vitres sont attendues d'un jour à l'autre, l'entreprise sera relancée par la direction lundi si elles ne sont pas livrées d'ici là.

Pour le reste la direction nous dit être tributaire de la centrale... donc même si on attend le complément de masques « éminemment sous peu », pour le moment nada ! Consigne est donc donnée aux postes et services de grouper les accueils physiques sur un nombre restreint de demi-journées pour économiser les masques.

Mais on a du gel !! Des litres de gel !

L'ISST rappelle que les masques qui nous sont fournis par l'administration, sont des masques dits chirurgicaux et non FFP2. Ils ne représentent en aucun cas un moyen de protection performant, et ne doivent pas être considérés comme tels. Ils ne font que renforcer les gestes barrières. Pour lui, la règle n°1 reste la distanciation sociale.

Maintenant que la date du 11 mai est avancée nous demandons à la direction s'il est désormais possible d'anticiper sur les mesures à envisager pour la reprise de l'accueil physique. Après tout, nous avons fait des propositions lors du dernier CHS.

Et bien toujours pas ! « Il n'y a pas de modalités d'accueil définies pour la période de déconfinement » nous dit-on, « on verra ça plus tard ». « Plus tard » certes, mais nous, ce qu'on aimerait surtout, c'est qu'on ne s'y penche pas « trop tard » !

Concernant les frais de repas qui vont être pris en charge pour les agents en présentiel qui assure la continuité du service public, nous avons demandé à ce qu'ils soient étendus à tous les agents concernés et pas seulement à ceux qui n'ont plus accès à une cantine administrative. En effet les autres agents participent dans les mêmes conditions à cette continuité et même s'ils sont bénéficiaires de tickets restaurant, 3 euros pris en charge par l'administration ce n'est pas la même chose que 17,50. Selon nous la différence doit être compensée !

De plus le décret prévoit la production de pièces justificatives, nous demandons donc à la direction comment on peut justifier du prix d'une « gamelle » préparée chez soi ? Faut-il fournir son ticket de caisse des courses du mois (et oui en ce moment il faut grouper ses achats pour limiter ses sorties!) et fournir sa liste de menus avec le prix par repas ?!!

Il nous est répondu que ce point ne semble pas clair non plus et que des précisions ont été demandées à la centrale. Une fois les précisions obtenues la note départementale sera diffusée aux agents.

Nous avons également profité de ce CHS pour exprimer notre colère par rapport à l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020, prise sans aucune concertation et avec beaucoup de mépris pour les agents publics. Celle-ci impose la prise de jours de RTT ou de congés (jusqu'à 10 jours!), aux agents placés en autorisation spéciale d'absence et le cas échéant, de ceux exerçant en télétravail, pendant la période de confinement.

ASA pour enfant scolarisé de moins de 16 ans, ASA « de rotation » pour limiter le présentiel, ASA personne fragile, tout y passe !

Les agents ne sont pas responsables de la crise sanitaire, de la crise du service public et particulièrement de celui de la santé, qui ont obligé aujourd'hui à cette période de confinement et de fermetures de nombreux services notamment par manque de moyens de protection.

Si la direction part du principe que les agents en autorisation spéciale d'absence seraient en congés ce n'est pas notre cas ! Ils ne font qu'obéir aux consignes gouvernementales et pour beaucoup assurent chez eux les missions de l'éducation nationale.

Ces 10 jours s'ajoutent à la règle des ASA qui n'engendrent pas de RTT ! Comble de la mesquinerie, ces 10 jours ne généreront pas non plus de jours de fractionnement !

Quant à ceux qui sont en télétravail et qui reçoivent régulièrement les messages de remerciement et la reconnaissance émue du DG, et des ministres, pour leur implication à maintenir le système debout, le texte prévoit la possibilité de leur voler 5 jours pendant cette période de confinement ! Alors que depuis le 16 mars c'est la modalité d'organisation du travail de droit commun.

En résumé, alors même que nous sommes encore en pleine crise sanitaire, et que les agents publics tiennent l'édifice, dans des conditions que nous avons déjà dénoncées, l'État caresse d'une main et poignarde de l'autre. Cela laisse présager le pire pour la suite quand nous ne serons plus sur le pont...

Sur ce thème la directrice nous répond qu'elle nous laisse la responsabilité du terme de « vol », qu'elle fera remonter notre colère mais que l'ordonnance s'imposera dans le Lot comme ailleurs. On serait cependant tentés de rajouter : « avec plus de zèle dans le Lot qu'ailleurs... »